



Je suis un nouveau professionnel de la santé

J'ai installé mon cabinet sur la commune de Brunoy, je dois m'inscrire auprès de la Maison de l'éco.

Comment faire?

- Je **recupère la fiche de renseignements** fournie à l'accueil
- J'adresse la fiche de renseignements** complétée par courriel à la Maison de l'éco ou je l'adresse par courrier à la mairie.

Quels documents je dois fournir ?

- La **fiche de renseignements** complétée

Que faut-il retenir ?

Je suis répertorié dans le **fichier des professionnels de santé de la Maison de l'éco et sur le site internet** de la commune.

Je peux bénéficier d'une **brève** offerte par M. Le Maire **dans le journal mensuel** de la commune « un mois en ville » (réservé aux professionnels de santé ayant un numéro RPPS).